

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 70 (1982)

Heft: [8-9]

Artikel: Fribourg en bref

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276580>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Au Grand Conseil vaudois

Deux questions à propos du CHUV

Deux questions écrites un peu embarrassantes ont été posées par deux députés. Le Conseil d'Etat vient de répondre.

Où donc peuvent parquer les employés du CHUV, demandait **Rose-Marie Godi** qui constatait qu'« il arrive fréquemment que les employés doivent quitter leur lieu de travail pour déplacer leur voiture ou, plus simplement, pour changer l'heure d'arrivée de leur disque de stationnement ». Le Conseil d'Etat répond que cette dernière pratique est évidemment peu recommandable et même illégale. Quant au nombre de places de parc, il semble que la situation s'améliorera d'une part lorsqu'il n'y aura plus d'ouvriers travaillant à la construction et à l'aménagement du CHUV et dont les voitures s'ajoutent à celles du personnel et, d'autre part, lorsque le stationnement en zone urbaine, sur des domaines de l'Etat, sera devenu payant. Cette dernière mesure est prévue pour le 1er octobre et elle incitera un certain nombre d'employés habitant à proximité à se rendre à leur travail à pied.

France-Line Matile, elle, pose des questions à propos du coût de l'installation de l'informatique au CHUV, et notamment quant à l'engagement d'un médecin informaticien, puis d'un expert (le premier restant en poste jusqu'à cette année), ce qui semble avoir entraîné un changement de méthodes et quelques erreurs. Le Conseil d'Etat souligne à quel point un système informatique pour une entreprise aussi grande que l'Hôpital cantonal est compliqué. Par ailleurs, le Conseil d'Etat précise que le changement d'application des programmes n'a pas occasionné de dépenses supplémentaires.

Une question à propos des vacances de février

Janine Coderey s'étonne des dates des « relâches » de février 1983 ; elles coïncident avec celles de certains cantons voisins d'où « problèmes de locations, de circulation, d'encombrement des stations de ski ».

Le Conseil d'Etat reconnaît que Genève et Vaud, notamment, ne devraient pas avoir les mêmes dates de vacances blanches. Pour 1983, il n'est pas possible de modifier ces dates ; pour 1984, par contre, ce sera fait puisque Genève retardera ses vacances d'une semaine. Il faut noter également que les pays voisins sont aussi responsables de l'encombrement des routes et des stations : la France étale ses vacances, du 3 février au 1er mars, selon les régions. — (ap)

Une innovation : la formation professionnelle des ludothécaires

La ludothèque de La Chaux-de-Fonds est, on le sait, l'une des plus anciennes sur le plan romand. Elle n'a cessé de progresser depuis sa création et de capter l'intérêt du public en même temps que l'attention des pouvoirs publics.

La dizaine de personnes qui s'y dévouent, désireuses de se faire reconnaître en tant que ludothécaires ont fait de leur mieux pour

obtenir un statut professionnel et faire admettre la ludothèque dans les institutions communales de la Ville.

De l'avis de ces dix personnes d'expérience, la formation professionnelle de la ludothécaire doit être centrée sur l'analyse du jouet, son acquisition, son impact sur le développement de l'enfant, mais aussi sur le contact avec les parents. Partant de ces données, elles se sont adressées à la formation permanente de la Ville de La Chaux-de-Fonds, laquelle s'est mise en tâche de trouver des locaux, est intervenue auprès des autorités communales qui ont accepté d'assumer les frais occasionnés par la mise en fonction du cours. La dizaine de participantes qui le suivent s'en disent très satisfaites. Le cours durera jusqu'à la fin de l'année et l'on envisage, dès maintenant, une suite qui traiterait de la partie administrative du fonctionnement d'une ludothèque. Une fois le cours terminé, les élèves recevront une attestation communale avec le titre de ludothécaire. — (jhd)

L'aide en gériatrie prend son essor (NE)

Les soins et attentions aux personnes âgées, dont la proportion dans la population globale ne cesse d'augmenter, posent à la collectivité et aux pouvoirs publics des tâches nouvelles qu'il convient de supputer et de résoudre sans retard.

La Ville de La Chaux-de-Fonds, en la personne de son président, M. Francis Matthey et le Conseil d'Etat représenté par M. Jacques Béguin ont assisté à la cérémonie qui s'est déroulée au Home médicalisé de la Sombaille lors de la remise des certificats d'aides en gériatrie aux douze lauréates qui s'y présentaient. Ces douze personnes ont suivi, pendant un an, des cours pratiques d'une demi-journée par semaine, axés sur quatre thèmes dominants : physiologie-anatomie-pathologie, connaissances techniques pratiques et connaissances générales (santé, etc.). Toutes travaillaient déjà à titre d'aides dans des homes médicalisés. Un âge minimum de dix-sept ans, appuyé sur de solides qualités morales sont exigés à l'admission. Un second cours sera ouvert en septembre pour lequel une quinzaine de participantes se sont déjà annoncées. — (jhd)

Fribourg en bref

Dans sa session de printemps, le Grand Conseil fribourgeois a voté l'égalité pour les femmes et les hommes des primes versées aux caisses maladie. L'ADF, section Fribourg-Ville et Sarine Campagne, s'est donnée une nouvelle présidente en la personne de Mme Béatrice Geinoz, qui succède à Mme Jeanne Kaelin, démissionnaire.

En juin a eu lieu l'assemblée générale du Centre de liaison fribourgeois, qui groupe 35 associations féminines. Après avoir écouté le rapport d'activité, l'assemblée a constitué des groupes pour discuter du problème de « la violence faite aux femmes dans les médias ». Le sujet ayant paru important, il fut décidé de le soumettre à toutes les associations féminines du canton pour approfondissement dès la rentrée.

Nominations :

Quatre importantes associations féminines suisses ont de nouvelles présidentes : Ligue suisse des femmes catholiques : Margrit Camenzind-Wüst, de Frauenfeld (à la place d'Anne-Marie Höchli-Zen Ruffinen) ; Coopératrices Migros : Simone Wildhaber, de Bâle (à la place d'Erica Carrard) ; Fédération des femmes protestantes : Linette Strich, de Vordemwald AG (à la place de Janine Rappaz) ; Société d'utilité publique de femmes suisses : L. Anker-Weber, de Lyss (à la place de B. Steinmann-Wichser).

Mme Geneviève Joly

Assermentée par M. Yves de Rougemont, elle a été nommée présidente du Tribunal du district de Boudry.

Une femme au Conseil synodal (VD)

Le Synode constitutif pour la législature 1982-86 s'est tenu dernièrement à Lausanne.

Son effectif a été renouvelé à raison de 40 % de ses membres et la représentation féminine a passé de 14 à 22, dont une femme pasteur et une femme diacre.

C'est au Synode qu'il appartient d'élire les sept membres du Conseil synodal ; une femme y a été élue pour la première fois : **Blanche-Marie Gonin-Visinand**. Nous lui disons toutes nos félicitations pour cette importante nomination et tous nos vœux pour un travail fructueux et intéressant.

(Rappelons que le Synode, dans le canton de Vaud, est le législatif de l'Eglise réformée et que le Conseil synodal en est l'exécutif.) — (Sch)

A l'agenda

A l'AGDF (GE)

Association genevoise pour les droits de la femme

Sixième cours public, en quatre leçons, sur le thème : « Comment s'intégrer dans la vie politique »

Sujet : L'économie suisse

Le cours a lieu aux mois de septembre et octobre 1982, le lundi, de 20 h. 15 à 22 h., au local de l'Institut national genevois, 1, promenade du Pin (sous-sol).

Lundi 20 septembre : *La structure de l'économie suisse et ses perspectives*, par M. Peter Tschopp, prof.

Lundi 27 septembre : *Fluctuations économiques, inflation, politique conjoncturelle*, par M. Luc Weber, prof.

Lundi 4 octobre : *La monnaie, le crédit et les banques en Suisse*, par M. Marian Stepczynski, journaliste économique.

Lundi 11 octobre : *Le fonctionnement de la concurrence en Suisse*, par M. Jacques Werner, édit.